

Compte rendu CSA du 16 juin 2026

Introduction

La présidente a pris le temps d'accueillir notre collègue Guillaume Robin au sein de l'instance du CSA, où il succédera à Claude Arcipreste, qui nous a quittés. Nous tenons à saluer une nouvelle fois l'engagement et l'implication de Claude au sein de l'université.

La présidente nous informe de la situation budgétaire de notre université en soulignant que cette dégradation concerne l'ensemble des universités françaises. Le budget pour l'année 2026 n'a pas été intégralement compensé par l'État au regard des exigences qu'il impose aux établissements (absence totale ou partielle de compensation de la PSE, du CAS pension, de l'indemnité compensatoire liée à la hausse du Smic, réduction du précipt de l'AMR, etc.)

Point 01 - Approbation du PV du CSA du 28 avril 2026

Vote - Pour : 10 (Unanimité)

Vie Institutionnelle

Point 02 - Projet de révision du décret de l'UL (info & échange)

A l'origine du projet de révision du décret de l'Université de Lorraine, la volonté est de mieux articuler les conseils centraux. L'objectif est de réviser la composition des conseils sans revenir sur l'organisation et la structure de grand établissement (modification du décrets et règlement intérieur).

Le processus n'est que partiellement à la main de l'Université de Lorraine. La Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) doit valider les modifications avant passage au Conseil d'Etat. La DGESIP demande à :

- Revenir à la logique de modification à la marge du décret actuel (pas de restructuration du texte),
- Supprimer toutes les mentions redondantes avec les textes en vigueur par ailleurs,
- Déporter un certain nombre de points vers le règlement intérieur, pour davantage de souplesse (ex : détail personnalités extérieures, modalités de désignation pour CF, CS et CVU).

La présidence de l'Université de Lorraine est dans l'attente des propositions de décret de la DGESIP faisant suite aux différents travaux de vos élus mobilisés dans un groupe de travail.

Les objectifs pour la présidence de l'Université de Lorraine sont de présenter ce projet en Sénat plénier fin juin, de consulter le CSA en amont du CA avant le présenter en CNESER à la rentrée 2026 et enfin au Conseil d'Etat.

Ce calendrier nous apparaît très contraint au vu des différents sujets concernés.

- Composition numérique des conseils (sept. 2026),
- Révision du règlement intérieur (sept. 2026),
- Mettre à jour du RI (fin 2026) ;

mais aussi, du fait des délais de publication de l'avis du Conseil d'Etat.

Point 03 Cartographie des instances – Elections professionnelles 2026 (info & échange)

Cette cartographie permet de définir, en termes de proportion et de représentation, les différentes instances représentatives du personnel en vue des élections professionnelles.

Depuis plusieurs mois, nous avons organisé des temps d'échange au sein de vos composantes. Nous souhaitons poursuivre ce travail avec vous à la rentrée, afin de renforcer l'engagement que vous nous avez confié lors du mandat précédent pour l'amélioration de vos droits. Nous restons mobilisés pour défendre les agents Titulaires et Contractuels, en exigeant notamment :

- L'égalité de traitement entre les agents, quels que soient leur statut,
- La sécurisation des parcours professionnels des contractuels, avec la transformation des CDD sur emploi permanent pour répondre à un besoin permanent en CDI,
- Le respect des droits syndicaux et la garantie des moyens nécessaires à leur exercice.

Point 04 - Les statuts du Service de Santé Etudiantes (SSE)

Le médecin directeur du SSE est venu nous présenter les statuts du SSE. L'objectif était de mettre en application la réglementation et la gouvernance au sein du SSE attendues depuis quelques années maintenant.

Vote- Pour : 10 (Unanimité)

Point 05 - Calendriers pédagogiques des collègiums 2026-2027

Nous souhaitons saluer le travail des collègues quant aux efforts réalisés dans les différentes composantes d'enseignements et les collègiums afin de formaliser les différents calendriers pédagogiques présentés.

Vote - Pour : 10 (Unanimité)

Ressources Humaines

Point 06 - Evolutions et contexte des campagnes d'emplois

Le contexte de contraintes budgétaires 2026 en terme de masse salariale contraint la campagne d'emplois (GVT, part du CAS Pensions non compensée, revalorisation du SMIC). Les perspectives budgétaires présentent également des incertitudes fortes. Aujourd'hui, une contrainte supplémentaire s'opère avec des contrôles renforcés de la campagne emploi au regard d'éléments :

- Soutenabilité de la masse salariale sous plafond Etat par rapport de la SCSP,
- Respect du plafond d'emploi Etat.

La gouvernance de l'Université de Lorraine souhaite préserver la campagne d'emplois 2027 notamment avec les différents programmes (ENACT, Education & Territoire, Politique d'inclusion McF BOE, ...)

Fort de ces constats et des contraintes affichées, la gouvernance de l'Université de Lorraine propose des évolutions dans l'organisation des campagnes d'emplois. L'évolution majeure du nouveau système consiste à considérer que le poste appartient à l'établissement et est redéployable dans les composantes en fonction de l'adaptation aux besoins tout en préservant le plafond d'emplois.

L'objectif est de préserver la capacité de l'Université de Lorraine à publier les différents postes (Enseignants / Enseignants-Chercheurs / BIATSS) dont a besoin l'établissement pour s'adapter aux évolutions des missions et des enjeux. Cependant, nous restons vigilants quant aux arbitrages et nous souhaitons que ceux-ci puissent se faire avec l'appui des pôles et des collègiums. Il est pour nous important que l'Université de Lorraine préserve une capacité de recrutement par concours de fonctionnaire quel que soit le corps : Enseignants / Enseignants-Chercheurs / BIATSS.

Point 07 - Campagne ESAS 2027 : publication des postes à la 1ère vague

Vos élus SNPTES UNSA ont votés favorablement à la publication des postes ESAS (Enseignants du Scolaire Affectés dans le Supérieur) pour la campagne 2027. Vote : Pour : 4 SNPTES UNSA / Abstention : 6

Point 08 - Publication 2026 d'un poste de PU en section CNU 90 (Avis)

Vote favorable en prévision d'une potentiel ouverture de poste.

Point 09 - Nouveau Règlement de gestion des contractuels BIATSS (Avis)

Nous avons rappelé le communiqué suivant :

« Depuis maintenant plus de 8 mois un Nouveau Règlement de Gestion (NRG) des contractuels est en discussion entre la Présidente de l'Université de Lorraine, les Organisations Syndicales et des représentants de composantes.

Les raisons invoquées pour cette remise à plat sont essentiellement réglementaires (notamment l'automatisme de l'augmentation de la rémunération) et liées à l'attractivité. Le SNPTES UNSA n'est pas contre un toilettage du règlement, il a déjà fait remonter plusieurs problèmes dans son application.

Malgré les multiples interventions argumentées de vos élus SNPTES UNSA, **nous n'avons obtenu que des avancées insuffisantes** par rapport aux premières propositions. Nous sommes loin du compte pour répondre aux attendus énoncés au début du projet : **renforcer l'attractivité, garantir plus d'équité et de lisibilité. Nous ne comprenons pas non plus l'empressement de l'Université à vouloir faire passer ce texte en juin, les grilles des contractuels Infirmier, Docteur, Assistante sociale, Bibliothèque, AENES et Enseignants n'ayant même pas été discutées.**

Pour le SNPTES UNSA, nous sommes très loin de l'équilibre perfectible que nous avons réussi à trouver dans le règlement actuel entre les contractuels mais aussi entre les contractuels et les titulaires. Celui en application actuellement répond mieux à la nécessité de « A travail égal salaire égal ».

C'est pourquoi vos élus SNPTES UNSA sont clairement CONTRE le projet de Nouveau Règlement de Gestion des contractuels, qui ne va pas dans le bon sens ! »

Nous avons fait part à plusieurs reprises de contre-propositions. Au moment du CSA, nous avons choisi de ne plus être dans le dialogue car nous estimons que cela fait peser pour nos collègues contractuels et titulaires trop d'inégalités et d'incertitudes. Le point mérite plus de dialogue social ce qu'a validé la Présidente en retirant le vote sur ce point.

Point 10 - Temps de travail

Les éléments que nous avons proposés pour modification ont été retenus. Vos élus SNPTES UNSA ont voté favorablement pour les modifications apportées.

Vote - Pour : 4 SNPTES UNSA / Contre : 6

Point 11 - Evolution de la grille des primes responsabilités (IFSE)

Vos élus SNPTES UNSA ont votés favorablement à cette évolution à la marge de la grille des primes responsabilités qui reconnaît l'égalité de traitement.

Vote - Pour : 4 SNPTES UNSA / Contre : 6

Point 12 - Mise à jour du règlement de gestion des enseignants contractuels (sous réserve)

Vos élus SNPTES UNSA ont voté favorablement sur cette mise à jour. Nous nous étonnons cependant que la question réglementaire soulevée dans le cas du Nouveau Règlement de gestion des contractuels BIATSS (comme l'automatisme du changement d'échelon) ne semble pas poser question ici.

Vote - Pour : 10 (Unanimité)

Point 13 - Listes des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charge administrative

Point 14 - Liste des fonctions ouvrant droit à la C2

Point 15 - Référentiel pédagogique au titre de l'année universitaire 2026/2027

Vos élus SNPTES UNSA ont voté favorablement pour ces trois points en lien avec la reconnaissance des fonctions exercées.

Point 16 - Les critères CRCT/délégations (sous réserve)

Point 17 - Les critères et procédures CPP

Vos élus SNPTES UNSA ont voté favorablement pour ces deux points.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions

Vos Élus SNPTES au CSA